

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2014 À 19 h 00

L'an deux mil quatorze, le mardi 18 février, à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 11 février 2014, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

PRÉSENTS : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, JM BOYER, A. CLEMOT, É. GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU, MG de SAMIE et JP VELEZ.

Madame Carmen MARC a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 21 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

2014/02/01 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2013,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014/02/02 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le conseil municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013 par Monsieur Joël ARNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Julien TISSANDIER :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Report excédentaire 2012	10 976,49
Dépenses	144 785,46
Recettes	95 052,90
Résultat cumulé	- 49 732,56

FONCTIONNEMENT

Report excédentaire 2012	66 527,37
Dépenses	253 703,83
Recettes	317 166,49
Résultat cumulé	63 462,66

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2014/02/03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 18 février 2014, le Compte administratif pour 2013 qui présente les résultats figurant sur le tableau en annexe,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) :	- 38 756,07 €
- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) :	69 966,07 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) :	60 023,96 €

2014/02/04 - CONVENTION AVEC LA CDCHS (aire de loisirs)

Les études sont en cours. Deux options s'offrent concernant l'immobilier : l'achat ou la location. Le choix des membres du conseil se porte vers l'achat ce qui aurait l'avantage de pérenniser l'opération, d'autant plus que les éventuelles subventions obtenues par la CDCHS viendraient abonder la dotation conventionnelle. Une première réunion de concertation est programmée le 11 mars prochain avec un fournisseur éventuel d'un tel matériel.

Dans l'optique de l'achat, le gestionnaire sera informé que cette solution ne sera effective que pour la saison 2015 et qu'il lui revient donc de réitérer sa location.

2014/02/05 - CONVENTION AVEC LA CDA (locaux ALSH)

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Éducation enfance jeunesse » de la CDA de Saintes, il convient de signer une convention pour le fonctionnement et l'utilisation des biens mobiliers et immobiliers de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Cette convention sera assortie du règlement intérieur et de l'inventaire des biens mobiliers. Nous sommes également dans l'obligation de fournir une attestation de visite de sécurité : un rendez-vous avec BUREAU VERITAS est fixé prochainement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de signer la convention avec la CDA de Saintes.

2014/02/06 - BUREAU DE VOTE POUR LES MUNICIPALES

Chacun se positionne sur les 4 tranches horaires de la journée. Le tableau sera adressé à chacun en temps utile.

2014/02/07 - FDGDON

Etienne GUELIN ne pourra pas se rendre à l'Assemblée Générale à COURCOURY le 25 février prochain. Eric MARTINAUD, Président de l'ACCA, représentera la commune.

2014/02/08 - PROJET DE CONVENTION AVEC ST-SEVER

Dans le cadre de la prochaine dissolution du Syndicat Mixte, un projet de convention avec la commune de St-Sever sera soumis aux conseils municipaux des 2 communes pour définir les dépenses de fonctionnement à prendre en charge par chaque commune, autant pour l'école que pour l'accueil de loisirs.

2014/02/09 - CARTE COMMUNALE

Un Commissaire-enquêteur a été nommé par le Tribunal administratif de Poitiers. L'enquête publique est en cours depuis le vendredi 7 février et durera jusqu'au mardi 11 mars 2014.

2014/02/09 - RECENSEMENT 2014

Les opérations de recensement de la population sont terminées depuis le 15 février 2014. Les chiffres, non officiels, font ressortir une population de 452 habitants à laquelle viennent s'ajouter 20 résidences secondaires (on compte 1 personne par logement à rajouter au nombre d'habitants) et la population comptée à part (par exemple les étudiants qui habitent ailleurs le temps de leurs études mais qui font toujours partie de la population de la commune).

L'INSEE nous adressera les chiffres officiels d'ici quelques mois après vérification des bulletins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Signatures :

J. TISSANDIER

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

A. CLÉMOT

É. GUÉLIN

C. MARC

S. MAZUREAU

MG de SAMIE

JP VELEZ